



Commune
d'Evionnaz

Naturalisation et intégration

Naturalisation

Entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur la nationalité et de l'ordonnance d'application au 1er janvier 2018.

Toutes les informations sont disponibles auprès du [service cantonal de la population et des migrations](#). Notamment pour :

- [Naturalisation ordinaire](#)
- [Naturalisation facilitée](#)
- [Emolument de naturalisation](#)

Séances d'information sur la naturalisation dans le district de St-Maurice.

Les dates sont disponibles [ici](#).

Intégration

L'intégration est un choix réciproque. Un choix d'accueil de la part des habitants. Un choix d'ouverture de la part des nouveaux arrivants.

La déléguée à l'intégration travaille à favoriser le vivre ensemble, à promouvoir l'égalité des chances et à protéger contre les discriminations.

Manuelle Fracheboud Mottet

Déléguée à l'intégration pour le district de St-Maurice

Chemin de la Tuilerie 3

1890 St-Maurice

T. 077 420 57 91

manuelle.fracheboud@st-maurice.ch

Le [bureau cantonal à l'intégration des étrangers](#) offre toutes les informations utiles (dans plusieurs langues) pour une installation en Valais.

Pass Bienvenue Saint-Maurice Monthey

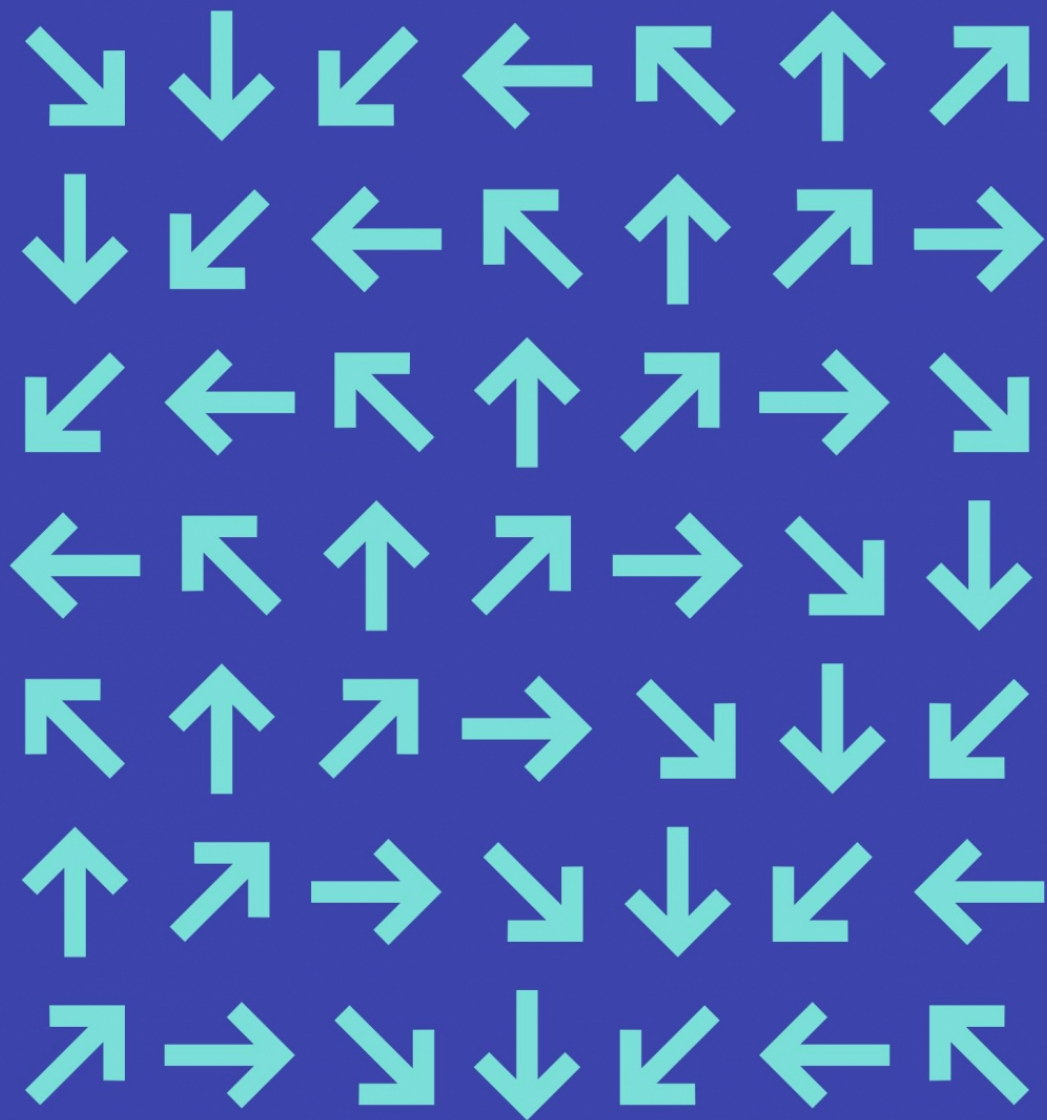
Afin de diversifier l'offre destinée à l'accueil des nouveaux arrivants dans les districts de Saint-Maurice et Monthey, les sections culture, tourisme et intégration de ces deux villes ont collaboré sur un projet d'offre culturelle. Le Pass Bienvenue est une carte nominative qui donne libre accès et de manière illimitée à 6 sites culturels sur le district de St-Maurice et 6 sites sur le district de Monthey du 1er janvier au 31 décembre de l'année suivant la commande du Pass.

A QUI S'ADRESSE LE PASS ?

A tout nouvel arrivant du district de St-Maurice et Monthey, peu importe l'âge et la provenance.

Il peut être commandé au secrétariat communal entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année de votre arrivée et sera valable l'année suivante.

pass
bienvenue



saint-maurice — monthey